

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 28 mars 2023

OBJET :

SICTEUB :

**ADHESION DES
COMMUNES DE
PLAILLY ET
MORTEFONTAINE POUR
LA COMPETENCE EAUX
PLUVIALES URBAINES**

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **16**

Votants : **20**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte-rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 4 avril 2023

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2023/491

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Alexandre VIEGAS, Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Frédéric HERMOSILLA

Procuration(s) : Monsieur José DA ROCHA donne pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Christopher PETIT donne pouvoir à Madame Véronique PETIT, Monsieur Thierry SUFFYS donne pouvoir à Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Gwendoline PLUQUET donne pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER

Excusé(s) : Madame Katya SCHMITT, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Absent(s) : Madame Nathalie SORTAIS

Secrétaire de Séance : Madame Marguerite FONT

∞∞∞∞∞∞∞∞

Monsieur Jacques GAUBOUR, Adjoint en charge des Travaux et de l'Urbanisme, membre titulaire au sein du SICTEUB, informe :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'adhésion de la commune de CHAUMONTEL au SICTEUB ;

Vu la délibération n° 2019/030 du 13 novembre 2022 portant modification statutaire du SICTEUB pour la compétence Eaux Pluviales Urbaines ;

Vu la demande du SICTEUB en date du 26 janvier 2023 relative à l'adhésion des communes de Plailly et de Mortefontaine pour la compétence Eaux Pluviales Urbaines ;

Considérant que le SICTEUB a approuvé, par délibération en date du 19 janvier 2023 l'adhésion des communes de Plailly et de Mortefontaine dans le périmètre du SICTEUB pour la compétence Eaux Pluviales Urbaines.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver ces adhésions.

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion des communes de Plailly et de Mortefontaine
pour la compétence Eaux Pluviales Urbaines ;

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les
membres présents, signé après lecture faite.



#signature#